Conditions générales educaplus

1. **Champ d'application**

Les conditions générales ci-après régissent les rapports entre educaplus et les participant-e-s aux cours de formation continue et initiale.

2. **Inscription et conclusion du contrat de formation**

Le e-formulaire d'inscription dûment rempli constitue une reconnaissance de dettes, selon l'article 82 LP.
La formation débute avec un nombre minimum de participants. Si le nombre de participant-e-s est limité, les places sont attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions (sous réserve du paiement de la formation dans le délai imparti).

3. **Tarifs**

Tous les prix sont exprimés en francs suisses. educaplus se réserve le droit de procéder à des modifications des prix en tout temps et sans préavis.

4. **Responsabilités**

educaplus ne saurait être tenu pour responsable de vols ou de pertes, survenant à l'occasion des formations, d'effets personnels des participants ou formateurs.

5. **Organisation de la formation**

educaplus se réserve le droit de prendre toute mesure jugée opportune pour assurer la bonne marche des formations ; de décaler ou d'annuler une session ou une formation complète, si contre toute attente, le nombre de participants est insuffisant, ou en cas de force majeure ; de regrouper des sessions ou de déplacer le lieu de déroulement ; de modifier l'horaire, le jour et les dates du planning de formation ; d'adapter le modèle de formation proposé, par exemple de présentiel à distance et vice-versa.
En cas d'empêchement du formateur-trice prévu-e, educaplus procédera, dans la mesure du possible, à son remplacement ou proposera de nouvelles dates. educaplus informera les participant-e-s par courriel ou téléphone aussi rapidement que possible.

6. **Modalités de paiement des formations**

Une fois qu'educaplus a confirmé l'inscription au cours, le paiement de l'intégralité de la formation est dû. Le montant total de la formation doit être réglé au plus tard dans un délai de 30 jours, après la date de facturation, mais avant le début de la formation ou selon des échelonnements de payement fixés par educaplus.
En cas de non-respect des modalités convenues dans les délais impartis, educaplus se réserve le droit de facturer des frais de rappels de CHF 20.- et de ne pas délivrer d'attestation de suivi de cours, jusqu'au règlement intégral du litige. Les autres frais (par exemple: transports, repas, hébergement, etc.) sont à la charge exclusive du/de la participant-e.
En cas d'annulation d'educaplus d'un cours de formation pour des motifs exceptionnels après l'émission de la facture, la taxe de cours ainsi que les autres frais déjà payés sont intégralement remboursés. Toute autre prétention est irrecevable.

7. **Annulation de l'inscription**

Toute demande d'annulation doit être adressée par courriel (formations@educaplus.ch) et par courrier recommandé. La date du timbre postal est considérée comme la date officielle de l'annulation.
En cas de désistement ou d'annulation avant le début d'une formation par le/la participant-e, les modalités suivantes rentrent en vigueur :

- Si l'annulation a lieu dans les 24 heures qui suivent la confirmation d'inscription d'educaplus, aucun montant n'est dû.
- Si l'annulation a lieu après la confirmation d'inscription et intervient plus de 20 jours avant le début de la formation, une taxe de retrait de CHF 150.- peut être facturée pour les frais administratifs.
- Si l'annulation a lieu après la confirmation d'inscription et intervient moins de 20 jours avant le début de la formation, la totalité des coûts d'inscription à la formation peut être exigée.

8. **Fréquentation des cours**

Dans l'intérêt de la formation, les cours seront suivis avec régularité (100% de présence) et ponctualité. Aucune réduction de prix n'est accordée pour les leçons manquées.

9. **Confidentialité**

Les échanges entre participant-e-s sont confidentiels. Chaque participant-e est rendu-e attentif/ve à ses devoirs envers les autres membres du groupe sur ce sujet. Le formateur conserve également une stricte confidentialité sur les informations concernant les participant-e-s, leur employeur, ainsi que les client-e-s de ces dernier-e-s ou d'educaplus, auxquelles il accède à l'occasion des formations. Les participant-e-s s'engagent à respecter le secret professionnel et ont le devoir de discrétion.

10. **Protection des données**

Par le biais de leur inscription à une formation, le/la participant- e approuve l'utilisation de ses données personnelles (coordonnées, statistiques des cours suivis, respect des modalités de paiement, etc.) par educaplus. Il accepte également que ses données personnelles puissent être utilisées par educaplus à des fins commerciales ou organisationnelles propres à educaplus. Elles ne sont cependant jamais transmises à l'extérieur d'educaplus. Un participant peut demander en tout temps de ne plus recevoir de publications de la part d'educaplus.

11. **Supports de formation**

educaplus et ses partenaires sont seuls titulaires de tous les droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des contenus des formations, sous quelque forme que ce soit (écrite, électronique, orale ou autres). En conséquence, les contenus et supports pédagogiques, sous toutes leurs formes, mis à disposition des participants dans le cadre d'une formation ne peuvent pas être utilisés à d'autres fins. Ils ne peuvent en particulier faire l'objet d'aucune autre utilisation, transformation, reproduction, exploitation sans accord exprès écrit d'educaplus. Il est interdit d'effectuer des enregistrements audio ou vidéo dans tous les locaux du centre de formation, sans le consentement explicite et préalable d'educaplus.

12. **Certificat**

Le certificat est délivré à condition que l'examen théorique et le bilan pratique soient tous deux réussis. Le seuil de réussite de l'examen théorique est de 75%. La partie pratique est validée par un bilan de stage.
Une deuxième passation est proposée en cas d'échec à l'examen théorique. Un deuxième échec est définitif. En cas d'échec au bilan pratique, educaplus, sur préavis du coach de terrain, évalue la possibilité d'une remédiation ou prononce un échec définitif à la formation. Dans ce cas, une attestation de suivi est délivrée.
Pour recevoir le certificat, le.la participant.e doit réussir la partie théorique et la partie pratique. La totalité de la prestation de formation doit également être payée.

13. **For juridique**

Le présent contrat est régi par le droit suisse. Tout litige découlant du présent contrat est de la compétence exclusive des tribunaux ordinaires de district.

14. **Entrée en vigueur**

Les présentes conditions générales entrent en vigueur le 1er novembre 2024.
educaplus se réserve le droit de modifier en tout temps et sans préavis les présentes conditions générales.

Montreux, mars 25

©educaplus